



RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00115
Numéro SIREN : 440 867 117
Nom ou dénomination : 2 M NETTOYAGE

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2014 sous le numéro de dépôt 3292

2M NETTOYAGE

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
au Capital de 7500 €
9, chemin de la Humère
64100 BAYONNE
440 867 117 RCS BAYONNE

PROROGATION EXCEPTIONNELLE DE L'EXERCICE SOCIAL EN COURS

POUVOIRS

Procès-verbal de délibération

Le **29 mars 2014** à 17 heures, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège du GROUPE C.F.H.A. SAS sur la convocation du gouvernement d'entreprise faite à chaque associé.

La séance est ouverte sous la présidence de **Monsieur Carlos DA COSTA**, Président.

Une feuille de présence a été émarginée, en entrant en séance, par chacun des membres de l'assemblée.

Sont présents à la réunion :

- | | |
|--|---------------|
| - La Société C.F.H.A. SAS , Société par Actions Simplifiée au capital de 75 000 € dont le siège est à 44100 NANTES – 32, boulevard du Maréchal Juin, identifiée sous le numéro 752 924 266 RCS NANTES , représentée par son Président, propriétaire de SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT-DIX ACTIONS, ci | 7 490 actions |
| - Monsieur Carlos DA COSTA , demeurant à 44300 NANTES 91, rue de la Haluchère, propriétaire de DIX actions, ci | 10 actions |

La feuille de présence vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent ensemble **7500** actions de capital sur les 7500 actions composant le capital social et qu'en conséquence, l'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer à la majorité requise de plus des 3/4 des actions ayant droit de vote.

Le président met à la disposition des associés :

- le rapport du Président
- le texte des projets de résolutions

Est aussi à disposition :

- un exemplaire des statuts de la société
- extrait **Kbis** à jour



Ayant constaté que les documents visés ont été établis conformément aux dispositions en vigueur et aux statuts ;

Etant rappelés les points de l'ordre du jour :

- rapport du gouvernement d'entreprise
- prorogation exceptionnelle de l'exercice social en cours
- pouvoirs

Le Président expose que l'ordre du jour est la conséquence de la prise de contrôle de 2M NETTOYAGE par C.F.H.A. SAS qui s'est concrétisée le 26 mars dernier et a pour but de préparer, dans l'urgence, l'intégration de la nouvelle filiale au GROUPE ainsi constitué. L'adoption de la procédure raide de prorogation exceptionnelle de l'exercice rendra nécessaire une nouvelle réunion de l'assemblée extraordinaire aux fins de décider les modifications statutaires et autres complétant cette intégration.

Enfin, plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIÈRE DÉCISION – PROROGATION DE L'EXERCICE SOCIAL EN COURS

L'assemblée générale décide, sur la proposition de la gouvernance d'entreprise, de proroger, à titre exceptionnel, la date de clôture de l'exercice social en cours d'une durée de 6 mois.

Ainsi l'exercice social en cours qui a commencé à courir le 1^{er} avril 2013 et aurait du être clos le 31 mars 2014; sera prorogé pour se terminer le 30 septembre 2014, couvrant ainsi exceptionnellement une période de 18 mois.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME DÉCISION – POUVOIRS AUX FINS DES FORMALITÉS

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer toutes formalités requises par la loi et les règlements en vigueur auprès de l'administration fiscale et le dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de BAYONNE (64100).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

□ □ . □

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président de séance.

Carlos DA COSTA, *Président*



Conseil en Droit des Sociétés

4. rue des Prés F-44000 NANTES

Correspondants :
MONTREAL (Québec/Canada)
JONZAC (F-17500) - TOURS (F-37000)
RENNES (F-35000) - TOULOUSE (F-31000)

Tél : 33.02.40.74.21.39
Fax : 33.02.40.93.35.39
e-mail : escats.d@wanadoo.fr

**Grefe du Tribunal de
Commerce de BAYONNE
1, avenue Marie-Anne de Neubourg
Villa Circe
64100 BAYONNE**

NANTES le 29 juillet 2014

N/Réf : DSK/SL/SS/00-0381

V/Réf :

**Objet : Prorogation exercice social en cours
Simple dépôt.**

Mon cher Maître,

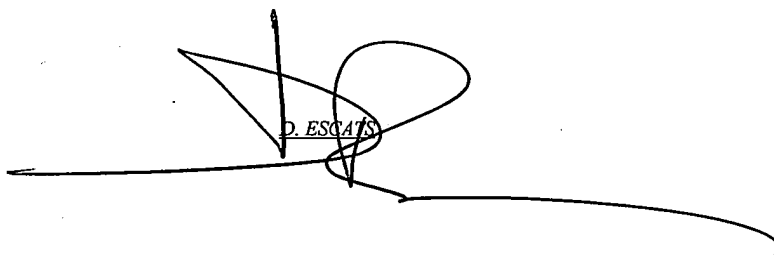
Veillez trouver, sous ce pli, pour simple dépôt à votre Greffe pour la SAS «2M NETTOYAGE» à 64100 BAYONNE, comprenant les pièces suivantes :

PROROGATION EXCEPTIONNELLE DE L'EXERCICE SOCIAL EN COURS

- 1 exemplaire du PV, signé de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 29 mars 2014 décidant la prorogation de l'exercice social
- Chèque de 19,15 € sur la CDC, correspondant au coût de cette formalité à l'ordre de GTC BAYONNE

Bonne réception,

Votre bien dévoué.



D. ESCATS